

PARTENAIRE

Le Mouvement ATD Quart Monde en Belgique et dans le monde



« L'espoir est le pilier du monde »

(proverbe africain)

Nous commençons une nouvelle année ensemble. La période des fêtes semble déjà loin. Le temps des vœux est passé. Alors que se souhaiter ? Qu'espérer de cette année 2013 ? Cette année, à peine débutante, qu'on annonce déjà redoutable pour un grand nombre d'entre nous.

Le climat social n'encourage pas à l'optimisme : de nombreuses usines, quand elles ne licencient pas, mettent les travailleurs au chômage technique.

Il est très difficile pour de nombreux jeunes, surtout s'ils sont peu qualifiés, d'entrer dignement et avec sécurité dans une vie « active ». La faute à la crise. Cette crise dont on parle depuis si longtemps qu'on ne prend même plus la peine de préciser son début, ni de pronostiquer sa fin.

Les médias n'ont jamais autant parlé de pauvreté. Les cyniques pourraient y voir l'occasion pour nous de faire entendre notre message plus largement et plus facilement. Ils se trompent. Le risque est grand au contraire que la voix des plus pauvres devienne encore plus inaudible ; écrasée par les voix de ceux dont les conditions de vie se dégradent, soucieux de défendre comme ils le peuvent leurs propres intérêts.

Notre combat est fragile. Comme tout ce qui est précieux. Tout au long de l'année, nos pages donneront la parole à ceux et celles qui tentent d'agir là où ils sont, à ceux et celles qui nous donnent le courage de ne pas nous résigner, à ceux et celles qu'on n'a pas envie de lâcher.



Nos pages témoigneront de leur espoir. Un espoir qui est tout sauf naïf.

Cet espoir repose sur une conviction et un engagement : agir avec les plus pauvres est la seule voie à même de garantir à tous un mieux-être durable.

Thibault Dauchet

Personne n'a envie de mendier

Partenaire¹ avait relaté le combat de Loredana Costea, jeune maman rom sans ressource, emprisonnée parce qu'elle mendiait avec ses deux petites filles en bas âge. Elle avait finalement été acquittée en appel. Suite à une requête auprès du Ministère de la Justice, elle vient d'obtenir une indemnité pour avoir été emprisonnée à tort².

Loredana livre son témoignage dans le livre de Jacques Fierens, *Les Roms face au droit en Belgique*³. Nous en publions ici de larges extraits :

Je suis Rom. J'ai quitté la Roumanie en 2001 avec ma famille. Nous avons introduit une demande d'asile en Belgique, qui a été rejetée. (...) Moi, je me suis mariée à 16 ans, comme il est d'usage chez les Roms. Mon mari était très jeune aussi. Nous avons trois filles...

Après le rejet de notre demande d'asile, nous étions en séjour illégal. Nous n'avions pas le droit de travailler et nous n'avions pas droit au CPAS. Je devais mendier. On raconte que pour nous, les Roms, mendier est naturel ou que cela fait partie de notre culture. C'est faux. Nous n'avons pas le choix. Bien sûr, une maman ne veut pas cela. Mais que pouvais-je faire d'autre ? (...)

Le plus souvent, je récoltais entre 10 et 13 € par jour.

Mon mari travaillait parfois au noir pour 20 € par jour. Il devait se promener le long du canal à Bruxelles, comme beaucoup



d'autres, dans l'espoir de se faire embaucher à la journée... Si mon mari avait travaillé tous les jours, avec ces 20 €, on se serait débrouillé.

Je mendiais souvent avec mes enfants à la Gare du Midi. Andrea était encore nourrie au sein.(...) J'ai été souvent contrôlée.

J'ai été plusieurs fois emmenée au commissariat et gardée près

de six heures. Parfois, mon bébé pleurait de faim. Je donnais mon argent aux policiers pour qu'ils aillent acheter de la nourriture, mais certains refusaient de le faire. (...) Je n'ai jamais été frappée. Mon mari bien. Au commissariat, les agents téléphonaient à l'Office des étrangers. Soit on me laissait aller, soit j'étais transférée au centre fermé 127bis. Par deux fois, j'ai été renvoyée en Roumanie en avion, mais je suis toujours revenue. (...) Croyez-moi, c'est pire qu'ici.

J'ai été arrêtée fin 2008 parce que j'avais été condamnée à 18 mois de prison ferme et 4.751 € d'amende. Andrea a été emprisonnée avec moi. En prison, la petite était très difficile. (...) Alors, j'ai confié l'enfant à son père. Chaque jour, il se présentait à la prison pour que je puisse nourrir le bébé. On disait à la plus grande, Isabella, que

¹ Partenaire, n°69, sept-oct 2010

² Décision rendue le 27 novembre 2012 par la Commission relative à l'indemnité en cas de détention préventive inopérante

³ Bruxelles, La Charte, 2012, p. 51-54

« Maman était partie ailleurs pour travailler ». Après mon emprisonnement, j'ai mis beaucoup de temps pour renouer le contact avec elle et pour qu'elle ait de nouveau confiance en moi.

Moi-même, j'avais des problèmes de santé à la prison, à cause de l'angoisse. J'avais un ulcère à l'estomac, je vomissais. (...)

Finalement, je n'ai jamais vu de médecin. (...)

La Cour d'Appel a dit que mendier n'est plus un délit depuis 1993 et que le Code pénal ne punit pas les mamans qui mendient avec leurs propres enfants⁴.

Finalement, j'ai fait de la prison injustement et toute ma famille en

a souffert, surtout les enfants. (...) Après la sortie de prison, nous avons dû aller deux fois devant le tribunal du travail pour obtenir une aide du CPAS. Finalement, le CPAS a dû nous payer une aide sociale équivalente au revenu d'intégration et aux allocations familiales pour les enfants.

Depuis que nous sommes aidés, les enfants vont à l'école s'ils en ont l'âge, nous pouvons les soigner et vivre à peu près convenablement.

* * *

J'aurais beaucoup de choses à dire après cette aventure.

La première chose qui me vient à l'esprit, c'est d'abord d'insister : personne n'a envie de mendier.

Ma condamnation était injuste. Je

n'ai fait de mal à personne, mais j'ai été punie parce que je me suis humiliée à mendier pour mes enfants.

Je voudrais aussi que mes enfants aient une vie plus facile et plus heureuse que moi.

Qu'il n'y ait surtout plus de préjugés, ni contre les Roms, ni contre personne. (...)

Il est important de gagner ainsi des combats personnels, pouvant faire jurisprudence et faire avancer le droit pour tous de vivre dans la dignité. Dans cet objectif, Défense des Enfants International (DEI), La Ligue des Droits de l'Homme et ATD Quart Monde ont introduit un recours⁵ devant la Cour constitutionnelle contre la loi du 19 janvier 2012, principalement parce qu'elle supprime le droit à l'aide sociale des ressortissants de l'Union européenne pendant les trois premiers mois⁶. L'aide sociale a depuis longtemps été limitée pour certains étrangers en séjour illégal, mais jamais totalement supprimée et l'aide médicale urgente était toujours due. Aujourd'hui, des citoyens de l'Union européenne risquent de se retrouver dans des situations non conformes à la dignité humaine, en violation de la Constitution et de nombreux traités internationaux.

Dominique Visée-Leporcq

« Que savons-nous des Roms ? »

est une campagne de sensibilisation lancée en juin 2011 par Mesemrom, association active en Suisse. Derrière les préjugés romantico-exotiques, les haines tenaces voire l'indifférence totale, il n'est pas facile de faire le tri... Les six affiches de la campagne proposent de questionner les préjugés les plus courants sur les groupes roms/tsiganes et de les approfondir par la lecture du texte explicatif complémentaire aux visuels pour mieux comprendre ceux que l'on appelle les « Roms » et leurs conditions de vie.

Retrouvez les autres affiches et plus d'information sur le site

mesemrom.org

⁴ Bien que la pénalisation de la mendicité ait été abolie, aujourd'hui des projets de loi visent à interdire toute mendicité avec enfants, même les siens, pour « trafic d'êtres humains ».

⁵ Pour le recours, consulter : http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2012/10/16_1.pdf#Page117

⁶ Art. 57quinquies. « Par dérogation aux dispositions de la présente loi, le CPAS n'est pas tenu d'accorder une aide sociale aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et aux membres de leur famille pendant les trois premiers mois du séjour (...) ».

Événement : projections-débats à Bruxelles

« Nous avons droit aux droits ! »

Un vent d'insoumission a soufflé dans le Palais de Justice et le Parlement francophone bruxellois au mois de décembre dernier. Le film « Joseph, l'insoumis » a été projeté dans ces deux lieux prestigieux à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme.



À la suite de chaque projection, des personnes vivant ou ayant vécu la misère au quotidien ont pu témoigner et dialoguer avec des personnes du monde politique et du monde juridique. Parmi elles, le bâtonnier Yves Oschinsky (Institut des droits de l'homme), Françoise Tulkens (Cour européenne des droits de l'homme), Alexis Deswaef (Ligue des droits de l'homme), Damien Vandermeersch (avocat général à la Cour de cassation), Georges de Kerchove (avocat et Président d'ATD Quart Monde), Jean-Claude Matgen (La Libre Belgique) et Anne Coesens (actrice du film).

« On ne peut plus laisser les gens vivre comme au Moyen-Age »...

« Dans notre région, des centaines de personnes, des familles avec des enfants, vivent dans des campings ou des domaines, dans des chalets ou des caravanes. (...) Il n'y a pas toujours d'électricité, pas d'eau en hiver. (...) Pour la lessive ou pour se laver, on prend l'eau dans la rivière. Les logements sont le plus souvent insalubres. Ce n'est pas possible de les assurer. Il n'y a pas d'activités, pas de jeux, il n'y a

rien pour les enfants. Il n'y a pas d'éclairage public. C'est dangereux, surtout pour les enfants qui risquent de se blesser. Nous sommes presque en 2013. On ne peut plus laisser les gens vivre comme au Moyen-Age. (...) Nous habitons Beauraing, Florennes, Hastière, Wellin... Nous avons commencé à nous rassembler, parce que nous voulons que cela change. Nous avons droit aux droits. »

Témoignage du groupe ATD Quart Monde
Pays des Vallées (Beauraing)

« Tout ce que j'ai vécu avec mon enfant ça a été cassé »...

« Pour l'instant, ce que je laisse à mon enfant, c'est un coup de téléphone ou une lettre. (...) Quand on prend [pour cause de placement, ndlr] les enfants très tôt, le lien est cassé déjà à ce moment-là et puis on fait espérer des choses. (...) On vous rend un enfant qui a 14, 15 ans, vous ne connaissez rien de ses goûts, vous ne connaissez rien de sa vie. Et puis on vous reproche

après de ne pas savoir vous en occuper ou d'être négatif pour votre enfant. Mais dans ce qu'ils disent il y a une partie de vérité. Parce que tout ce que j'ai vécu avec mon enfant ça a été cassé, ça a été gâché, ça a été abîmé, donc comment voulez-vous encore être positif. »

Témoignage d'un père de famille, membre d'un groupe de travail sur le maintien du lien entre parents et enfants placés en institution.

“ Les institutions disent qu'il faut être patient. Cela finit par être révoltant. (...) Une société qui crée des pauvres n'est pas démocratique. ”
Françoise Tulkens

« Ça se passe il y a 50 ans mais moi quand j'ai vu ce film, je me suis reconnue. »

« Je me souviens dans le film quand [les services sociaux] ont été chercher le grand fils en douce à l'école et que la maman a appris ça par après. Ça me choque. C'est qui la maman ? Normalement c'est la maman qui prend les décisions pour ses enfants mais dans le film on ne lui a rien demandé. La maman va s'enfoncer encore plus dans la pauvreté. Ça détruit une famille. Le fils la tenait hors de l'eau.

Ça se passe il y a 50 ans mais moi quand j'ai vu ce film, je me suis reconnue. Mes enfants sont toujours en institution. L'institution n'est pas un problème. J'ai pas fait des études poussées et pour le juge de la



jeunesse je suis une ignorante.

J'aimerais pouvoir expliquer au juge comment j'éleve mes enfants mais il y a toujours un problème avec l'argent. Si on a beaucoup d'argent on est des parents merveilleux mais si on a un salaire miséreux on nous écoute même plus. Pour un enfant, le plus important c'est l'amour. (...) »

Témoignage de Mme Aïcha A. du groupe
ATD Quart Monde Etterbeek.

Réunir dans de tels lieux autant d'intervenants reconnus pour un dialogue avec les plus pauvres sur l'extrême pauvreté a été rendu possible par un travail mené durant plusieurs mois avec plusieurs partenaires : Le Pivot, l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles, la Ligue des droits de l'homme et le « Collectif des Sans-Papiers ».

“ On voit la créativité des personnes pauvres. On perçoit aussi la pauvreté mais aussi la violence des interventions des institutions (...) Les institutions doivent s'interroger : l'assistance ne suffit pas. ”
Damien Vandermeersch

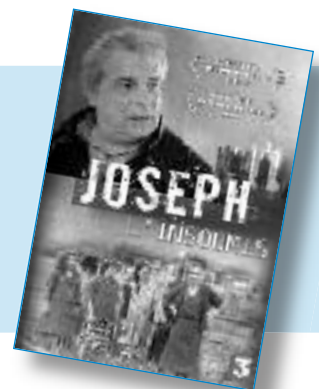
Joseph l'insoumis, toujours disponible en DVD

Ce film fait revivre le combat mené par le fondateur d'ATD Quart Monde avec des familles d'un bidonville situé en région parisienne au début des années 60.

Réal. Caroline Glorion, avec Jacques Weber -

Editions France Télévisions Distribution, 91 mn, 15 €

Contact : librairie-bxl@atd-quartmonde.be ou 02/647-99-00



International – de la Nouvelle-Orléans (États Unis)

Pas fait pour vivre comme ça

En 2005, l'ouragan Katrina dévastait les côtes de la Louisiane. Dans les mois qui ont suivi, l'équipe de volontaires présents à la Nouvelle-Orléans a parcouru le sud des États-Unis pour poursuivre les liens avec les familles qu'elle connaissait. Ces familles étaient dispersées dans les abris et hébergements d'urgence de six états. En rétablissant un réseau de soutien, l'équipe participait à la reconstruction de cette communauté si importante et vitale dont ces familles avaient souvent témoigné auparavant dans leur ville natale.

Alors que tout dernièrement cette région était à nouveau dévastée par l'ouragan Sandy, Maria Victoire volontaire de cette équipe nous partage une réflexion.

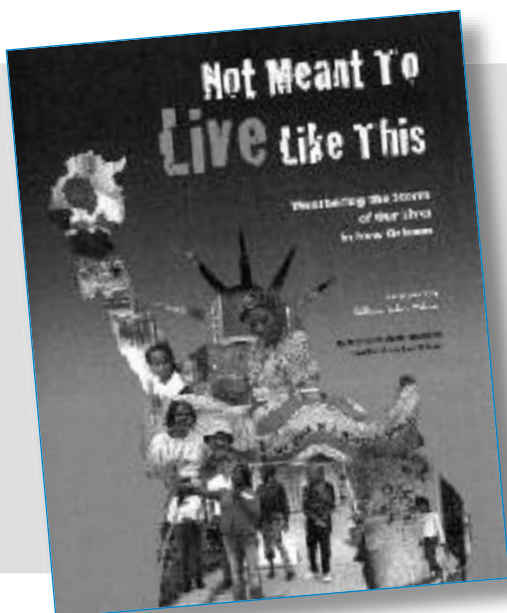
Le fléau de l'extrême pauvreté aux États-Unis est pire que les ouragans Sandy et Katrina parce qu'il détruit de manière permanente la vie de bien des hommes, de femmes, de jeunes, et d'enfants.

Jérôme, 41 ans, s'est rendu à l'hôpital pour se faire soigner d'une bactérie qu'il a contractée dans son travail en ramassant les ordures. Trois fois les médecins l'ont renvoyé chez lui avec des médicaments contre la douleur. Comme il avait toujours très mal, il se rendit en urgence dans un autre hôpital public et les médecins là-bas ne purent lui donner les soins nécessaires à temps. (...) Il a succombé dans ce même l'hôpital.

Jérôme n'avait pas le droit de vivre parce qu'il n'avait pas d'assurance maladie.

Certains dans leur croyance disaient : « C'était son heure ! ». Mais Jérôme avait le désir de vivre pleinement sa vie. Sa mère disait : « Il était fier de son bébé de 18 mois. Il était fier d'être travailleur et aidait beaucoup les gens. Je ne sais pas ce que les médecins ont fait avec mon fils ; mais ce n'est pas juste. »

Jérôme n'a pas choisi la pauvreté dans la vie, et sa mère comme toute autre maman pleure encore son fils qui est parti trop vite, trop tôt sans comprendre pourquoi les médecins l'ont renvoyé chez lui en n'ayant pas pris le temps de le soigner.



Pas fait pour vivre comme ça !

Six ans d'écriture collaborative, impliquant quelques 50 co-auteurs : des familles ayant une expérience de la grande pauvreté, des membres d'ATD Quart Monde en Louisiane, des universitaires et travailleurs sociaux ont permis d'éditer ce livre.

Editions ATD Fourth World Publications 2012.

196 pages. En anglais (disponible sur Amazon).

<http://www.4thworldmovement.org>

Comme Jérôme, des millions d'individus, d'enfants, de jeunes vivant dans la pauvreté en Amérique, dans le cas de Jérôme meurent sans pouvoir se faire soigner faute d'assurance maladie.

La misère ravage la vie des hommes. Les plus pauvres paient le prix lourd d'une mauvaise gestion des biens communs. (...) Aucun gouvernement ne doit attendre qu'un fléau naturel comme un ouragan ici, un tremblement de terre en Haïti ou un Tsunami en Asie arrive, pour s'occuper des plus pauvres.

Si la prévention contre les fléaux naturels est la priorité de bien des gouvernements, n'est-il pas aussi

urgent de faire de l'éradication de la grande pauvreté une priorité car la vie des plus pauvres est en danger pareillement ?

La ré-élection du Président Barack Obama apporte beaucoup d'espoir aux familles les plus pauvres parce qu'il pourrait faire avancer son projet de loi autour de la santé qui leur ouvrira bien des portes. Et encore ce n'est pas seulement autour de la santé que le gouvernement doit faire avancer les projets de loi mais aussi tout ce qui touche l'être humain pour le libérer de l'extrême pauvreté.

Maria Victoire



Et chez nous qu'en est-il de l'accès aux soins pour tous ?

La situation dramatique décrite ici n'est théoriquement pas possible dans notre pays. Toutefois, beaucoup ont encore ici et maintenant des difficultés d'accès aux soins. Quand donc accéder à des soins de qualité deviendra-t-il un droit effectif pour tous ? La réglementation AMU¹ (Aide Médicale Urgente) est complexe. Son application varie d'une commune à l'autre. Beaucoup craignent en demandant de pouvoir bénéficier de l'AMU, d'être repérés voire expulsés. Dès lors, ils préfèrent différer des soins pourtant bien nécessaires. Dans plusieurs grandes villes du pays, des consultations gratuites sont organisées. C'est un pis-aller mais la nécessité est là. Des milliers de consultations sont ainsi offertes chaque année. Les personnes sont informées de leurs droits en la matière. Mais ces centres de consultations gratuites sont débordés vu l'importante demande. Il reste du chemin à faire pour que chacun puisse se soigner correctement.

Pierre Hendrick



¹ L'aide médicale urgente (AMU) est une forme d'aide pour les étrangers qui séjournent illégalement en Belgique. Suivant l'article 57 § 2 LO, c'est en principe la seule forme d'aide sociale à laquelle ces personnes ont droit. (source : <http://www.ocmw-info-cpas.be>)

Adhérer ?

“ **On ne peut peut-être pas donner beaucoup d'argent, mais quand on adhère, on peut se compter. Plus on est nombreux, plus on est écoutés.** ”



En devenant adhérent du Mouvement ATD Quart Monde, vous lui donnez du poids et marquez votre accord avec ses options fondamentales : « Tout homme porte en lui une valeur inaliénable qui le met d'emblée au rang de tous les autres hommes ».

Nous comptons sur vous.

Par votre adhésion :

- affirmez votre conviction que la misère n'est pas une fatalité ;

- affirmez votre solidarité et donnez du courage à tous ceux qui vivent dans la grande pauvreté et à tous ceux qui les rejoignent dans leur combat quotidien pour y mettre fin.

Lecteurs de Partenaire, faites découvrir ce journal à d'autres. Adhérez et faites adhérer autour de vous au Mouvement ATD Quart Monde, pour que les plus pauvres soient au cœur de nos préoccupations, au cœur de la vie de notre pays. N'hésitez pas à rejoindre ce courant du refus de la misère !

Pour adhérer :

Versez 3 € en indiquant adhésion 2013 sur le bulletin de versement joint au journal. Cette cotisation renouvelle votre adhésion. En retour vous recevrez une carte d'adhérent. Les montants dépassant les 3 € seront considérés comme dons.

Les dons, dont le montant annuel atteint 40 euros, donnent droit à une attestations fiscale.

ATD Quart Monde, Av. V. Jacobs, 12 - 1 040 Bruxelles - Tél. 02/647.99.00 - Fax 02/647.73.84
ATD Quart Monde est membre de l'Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds (AERF) et adhère à sa charte.
courriel : contact@atd-quartmonde.be site web : www.atd-quartmonde.be

CCP 000-0745336-85 - IBAN BE89 0000 7453 3685 - BIC BPOTBEB1
Les dons, dont le montant annuel atteint 40€, donnent droit à une attestation fiscale.



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Crédits photographiques : ATD Quart Monde ; Mesemrom pour les pages 1 et 2